



Demande de garde de mon fils

Par **franck renoult**, le **16/10/2016** à **16:33**

Bonjour,

J'aurais besoin de conseil.

Je me sépare de ma compagne, nous avons décidé de nous séparer à l'amiable se qui aurait été beaucoup plus simple, sauf qu'elle a vu un avocat toute seule et que cette avocat lui a dit que se n'était pas la peine de demander une garde alterné car elle serait obligatoirement refusé (mon fils a 15 mois), sauf que je me suis renseigné auprès d'un avocat spécialisé qui m'a dit que cela était totalement faux que la demande de garde alterné était tous à fait réalisable si les deux parties sont d'accord.

De plus ma compagne ma dit hier que si elle voulais faire une demande de garde normal c'est parce-que dans les années à venir elle ne comptais pas restée dans la région... en gros elle pense à se protéger elle... car si elle a se genre de garde je n'aurais aucun pouvoir sur la garde de mon fils.:- (.....)

Pouvez vous me donné des conseil et votre avis svp je suis vraiment perdu dans tous sa...

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016** à **06:33**

Bonjour,

Avez-vous reconnu cet enfant car, d'après ce que je kis, vous n'êtes ni mariés ni pacsés ?

Par **franck renoult**, le **17/10/2016** à **06:39**

Bonjour,

Oui j'ai totalement reconnu mon fils, et oui nous somme marié sans contrat de mariage.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016** à **06:49**

Donc vous avez autant de droit et d'obligation que votre épouse envers votre enfant. Votre avocat a donc raison de dire que vous pourriez obtenir, tous comme votre épouse, la garde alternée voire obtenir la garde exclusive à charge pour votre épouse d'avoir les droits de visite et d'hébergement et de vous payer une pension alimentaire.

Si Madame décidait de changer de région, faites préciser par le JAF qu'elle devra supporter les frais de déplacement, de transport pour appliquer les droits de visite et d'hébergement et que ces frais seront séparés de la pension alimentaire.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016 à 07:01**

Pour développer un peu plus en fait elle me dit qu'elle ne voulait pas demander la garde alternée car elle comptait évoluer dans son travail et sûrement se déplacer, et m'a dit ouvertement que devant le juge c'est sa parole contre la mienne, donc en gros elle veut la garde normale. Mais... un arrangement entre elle et moi pour l'avoir une semaine chacun ...sauf que je ne suis pas d'accord pour moi elle veut faire ça uniquement pour protéger ses arrières. En gros elle ne fait aucun effort pour que tout se passe bien. Elle me demande d'avoir confiance en elle sur le fait qu'elle tiendra cet arrangement sauf que non je ne veux pas les mêmes droits sur mon fils qu'elle. Vous en pensez quoi ? Merci pour vos réponses qui m'aident vraiment beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016 à 07:07**

C'est à votre avocat de prendre fait et cause pour vous devant le juge aux affaires familiales. En effet, si Madame a pris un avocat, vous avez tout intérêt à avoir le vôtre afin d'éviter les embrouilles, les revirements et les volte-faces de dernière minute provoqués par Madame. Il ne faut jamais prendre pour argent comptant les promesses verbales, faites les lui écrire et vous constaterez qu'elle va refuser, alors !!!!!!!!

Par **franck renoult**, le **17/10/2016 à 07:12**

Elle ne veut rien mettre par écrit sauf quelques sms que j'ai gardés de sa part ou j'ai fait des captures d'écran ou elle dit qu'elle était d'accord pour la garde alternée de une semaine chacun notez tout.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016 à 07:18**

Ne vous laissez pas impressionner, faites le nécessaire auprès de votre avocat et donnez lui copie de ces captures d'écran.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016 à 07:20**

Je ne sais pas si ça peut aider ses captures d'écran mais je pense que ça n'est pas en sa valeur,

alors que moi j'essaye de faire les choses bien elle les compliqués et cache les choses.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016 à 07:23**

Ne vous préoccupez pas de savoir si tel ou tel écrit a ou non de la valeur, c'est au juge d'en décider. Vous suivez mes conseils.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016 à 07:26**

Oui de toute façon j'ai envoyer un mail à mon avocate et je vais l'appeller se matin pour lui expliquer la situation, après se que je redoute c'est que les juges soit plus vers les mères que les pères alors que je suis antan capable que elle de m'occuper de mon fils.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016 à 07:29**

Ne vous en inquiétez pas, les juges ne sont pas dupes de certaines manoeuvres faites par certains parents et ils respectent les lois dont la principale : chaque parent, père ou mère, a les mêmes obligations et les mêmes droits à l'égard de chacun de leurs enfants.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016 à 07:50**

Et bien la pour moi elle fait de la manipulation et essaye de me mettre la pression, sauf qu je veut faire les choses correctement sans mensonges au contraire d'elle qui veux demander la garde normal pour mieux assuré ses arrières.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016 à 08:12**

C'est le boulot de votre avocat et vous le payez pour ça.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016 à 08:18**

J'ai le droit à l'aide juridique contrairement à elle.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016 à 08:21**

Dossier de demande d'aide juridictionnelle à retirer au greffe de votre tribunal. De plus, ce même greffe vous donnera la liste des avocats acceptant cette AJ.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016** à **10:06**

J'ai eu mon avocat au téléphone à l'instant il m'a dit que en vue de mon salaire j'avais le droit à l'aide juridique.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016** à **13:00**

@ Phany,

C'est le travail du juge que de déterminer où sont le bien-être et les intérêts de l'enfant.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016** à **13:02**

Il sera le mieux que ses deux parents n'es aucun conflit dans es décision prise et cela vas dans les deux sans se qui es pas mon cas en ce moment mon fils a autant le droit et le besoin d'être aussi bien avec moi que avec sa maman voilà pourquoi j'insiste sur la garde alterné

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016** à **13:08**

Si les 2 parents ne sont pas trop éloignés l'un de l'autre, la garde alternée semble être un moyen raisonnable pour l'enfant.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016** à **13:14**

Tous à fait d'accord et c'est mon cas Tisuisse.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2016** à **13:42**

C'est plus philosophique que légal.

Certes, mais vous êtes ici sur un forum juridique donc les réponses ne vont que dans le sens de la légalité. On n'est pas au café des sports ni chez le coiffeur ou dans la salle d'attente du médecin, les réponses qui sont apportées ne doivent être que des réponses reflétant le droit et rien que le droit, donc exit les discussions philosophiques.

Par **franck renoult**, le **17/10/2016** à **13:47**

Exactement si je suis venu ici c'est pour avoir des réponse concrète et non pas des avis personnel merci Tisuisse.